



DOSSIER DE PRÉSENTATION

L'AUTRE MARCHÉ – 7^{ème} édition

NANTES | square Daviais | du 5 au 24 décembre 2015

10h – 20h du lundi au samedi,

11h – 20h le dimanche

nocturne le vendredi 18 décembre jusqu'à 22h

ouverture partielle le 24 décembre, de 10h à 15h





SOMMAIRE

L'Autre Marché c'est quoi ?	3
L'Autre Marché c'est qui ?	3
C'est où ? C'est quand ?	3
Une charte commune pour tous les participants.....	4
Modalités de participation et organisation pratique.....	6
Préparation collective du marché et temps de rencontre programmés.....	8
La sélection des participants	8
Les animations	9
Partenariats ayant une répercussion directe sur les exposants.....	9
Règlement interne de l'événement	10
Calendrier	10

L'Autre Marché c'est quoi ?

Pendant 20 jours, c'est mettre au point une offre commerciale attractive et originale, proposer au grand public de consommer autrement, c'est montrer que l'économie sociale et solidaire est un secteur où produire et consommer ont du sens, c'est mettre en valeur une offre de territoire, c'est aussi informer, sensibiliser, se faire connaître...

L'événement poursuit plusieurs objectifs :

TERRITOIRE : favoriser l'organisation en filière et rendre visible une offre de territoire.

GRAND PUBLIC : faire connaître l'ESS et sensibiliser à la consommation durable

EXPOSANTS / ENTREPRISES SOCIALES :

- développer la dimension commerciale et élargir la clientèle
- mettre en place un événementiel collectif : par la mise en réseau et le "faire ensemble", concrétiser une offre commerciale de territoire
- donner l'opportunité aux plus petits acteurs de se professionnaliser, de travailler en réseau et de renforcer la mutualisation de leurs moyens commerciaux
- favoriser la place des acteurs de quartiers.

L'Autre Marché c'est qui ?

Cet événement est organisé par Les Ecosolies, avec le soutien de la Ville de Nantes et de Nantes Métropole.

Un comité de pilotage est structuré et organisé pour appuyer l'organisation dans les grandes orientations de l'événement et la sélection des exposants. Ce comité de pilotage est composé de 12 membres : Ingalan Bro Noaned, L'Atelier du Retz Emploi, Animation rurale, Les réseaux de l'Insertion par l'Activité Economique, le collectif Émergence, NAPCE, CAP44, Nantes Métropole, Tremolino, Les Cigales, La Ressourcerie de l'île, DESS Equisol.

Cette année, une cinquantaine d'entreprises locales seront mises à l'honneur.



C'est où ? C'est quand ?

L'Autre Marché se déroulera en centre-ville de Nantes, autour du Square Jean-Baptiste Daviais.

Dates d'exploitation : du samedi 5 décembre au jeudi 24 décembre 2015.

Horaires d'ouverture : 10h – 20h du lundi au samedi, 11h – 20h le dimanche, nocturne le vendredi 18 décembre jusqu'à 22h, ouverture partielle le 24 décembre, de 10h à 15h



Une charte commune pour tous les participants

Les acteurs participent à L'Autre Marché dans un double objectif de vente et de sensibilisation auprès du grand public. L'autre Marché a pour vocation de permettre au grand public de rencontrer les acteurs de l'économie sociale et solidaire dans leur diversité et de comprendre leurs diverses démarches.

9 articles composent la charte générale de participation à L'Autre Marché. 5 articles viennent compléter cette charte, relatifs aux exposants du commerce équitable (page suivante).

1) Acteurs de l'économie sociale et solidaire

Les exposants présents sur L'Autre Marché sont des acteurs locaux de l'économie sociale et solidaire, impliqués dans une diversité de secteurs d'activité : commerce équitable et local, coopération internationale, création locale, réemploi, insertion par l'activité économique, agriculture locale (biologique et/ou paysanne), culture de proximité, lieux collectifs de proximité, acteurs des quartiers, numérique social, tourisme solidaire...

2) Produire et consommer autrement

Les exposants présents sur L'Autre Marché s'engagent à produire, créer, commercialiser ... en accord avec les principes de l'économie sociale et solidaire : placer l'humain avant le profit, créer de l'emploi et des richesses localement, consommer et entreprendre autrement, valoriser la coopération plutôt que la concurrence, dans le respect des femmes, des hommes et de l'environnement...

3) Promotion d'une offre de territoire

Les exposants présents sur L'Autre Marché sont implantés pour environ 80 % d'entre-eux dans le département de Loire-Atlantique, en milieu rural, en ville ou dans les quartiers.

4) Coopération

Les exposants présents sur L'Autre Marché sont libres d'organiser des espaces de vente communs et mutualisés avec d'autres acteurs de l'économie sociale et solidaire en vue de développer des synergies permettant une présence en continu et de qualité.

5) Transparence et communication

Les exposants s'engagent à communiquer toutes les informations demandées dans le dossier de candidature aux organisateurs ainsi qu'à être en mesure de les exposer aux visiteurs. Pour cela ils s'engagent à mettre à disposition du public, sur demande, le dossier d'inscription, éventuellement complété d'autres documents explicatifs relatifs à leur organisation et à leur activité (origine des produits, gouvernance, sens de l'activité, objectifs à court, moyen et long terme...).

Dans l'idéal, ils sont en mesure de remettre un petit support de communication grand public. Les exposants sont également invités, dans le cadre du programme d'animations de L'autre Marché, à présenter de manière ludique leurs activités. Les exposants sont également en capacité d'exposer le projet global de L'autre Marché, d'expliquer le contenu et le sens général de l'événement.

6) Le collectif comme levier de développement de L'Autre Marché

Les exposants s'engagent à participer aux temps de préparation collectifs du marché, dans une visée de développement commun et de montée en puissance de l'événement.

7) Qualité des produits et respect de l'environnement

Les exposants s'engagent sur la qualité des produits commercialisés dans le cadre de L'autre Marché. Le respect de l'environnement est pris en compte dans le processus de fabrication.

8) Respect des personnes

Les exposants déclarent qu'aucune sorte de discrimination portant notamment sur le sexe, la culture et la religion ou le handicap n'est pratiquée dans leur entreprise ou chez leurs partenaires. Ils déclarent également que leur activité économique se fait dans le respect de l'identité culturelle de leurs salariés et partenaires.

9) Respect du règlement

Les exposants présents sur L'Autre Marché s'engagent à respecter le règlement mis en place par les organisateurs.

Articles complémentaires, à destination des acteurs du commerce équitable

a) Transparence sur l'organisation de la filière

Les exposants du commerce équitable s'engagent sur la transparence de l'organisation de leur filière, de la production au Sud à la vente au détail au Sud et au Nord ; ils s'engagent à remettre, sur demande, un document expliquant le rôle joué par chaque intervenant dans la filière.

b) Promotion du commerce équitable et sensibilisation du public

Les exposants du commerce équitable déclarent que leur activité repose autant sur la vente de produits que sur la promotion du commerce équitable et la sensibilisation à l'impact au Sud des modes de consommation au Nord.

c) Partenariat avec un collectif démocratique dans les pays du Sud

Les exposants du commerce équitable déclarent travailler avec une organisation collective au Sud où les décisions sont prises de manière démocratique : coopérative, groupement de producteurs ou artisans, organisation villageoise. Les exposants s'engagent à pouvoir fournir des informations sur le mode de fonctionnement interne de leur partenaire au Sud (processus de désignation des dirigeants, participation des salariés, etc.).

d) Durabilité des relations commerciales

Les exposants du commerce équitable déclarent travailler dans la durée avec leurs partenaires au Sud et rechercher la stabilité ou la croissance des partenaires au Sud. Ils s'engagent également à respecter les délais de paiement (préfinancements et règlements) convenus avec le partenaire au Sud.

e) Communication sur l'impact des échanges au Sud

Les exposants du commerce équitable s'engagent à produire sur demande des organisateurs et des visiteurs du marché les documents permettant de mesurer l'impact des échanges au Sud, de montrer l'utilité de l'achat pour le client, ainsi qu'à relayer des témoignages de producteurs partenaires dans la mesure du possible.



Modalités de participation et organisation pratique

Types d'espaces de vente et matériel à disposition

Des espaces de vente de types différents sont proposés aux exposants : des chalets et des stands, agencés dans un grand espace de vente collectif. Vous indiquerez dans le dossier de candidature en ligne le type et le volume qui correspondent le mieux à vos besoins. L'organisateur est en charge de répartir les espaces de vente au plus proche des souhaits exprimés et des besoins, sans engagement de conformité entre la demande et la proposition.

▶ Chalets ou stands 3x2 m

Surface 6m². Matériel : 1 table (2mx0,90), 2 chaises, arrivée électrique (puissance disponible = 2 kw), pour les chalets seulement : guirlande lumineuse installée à l'extérieur

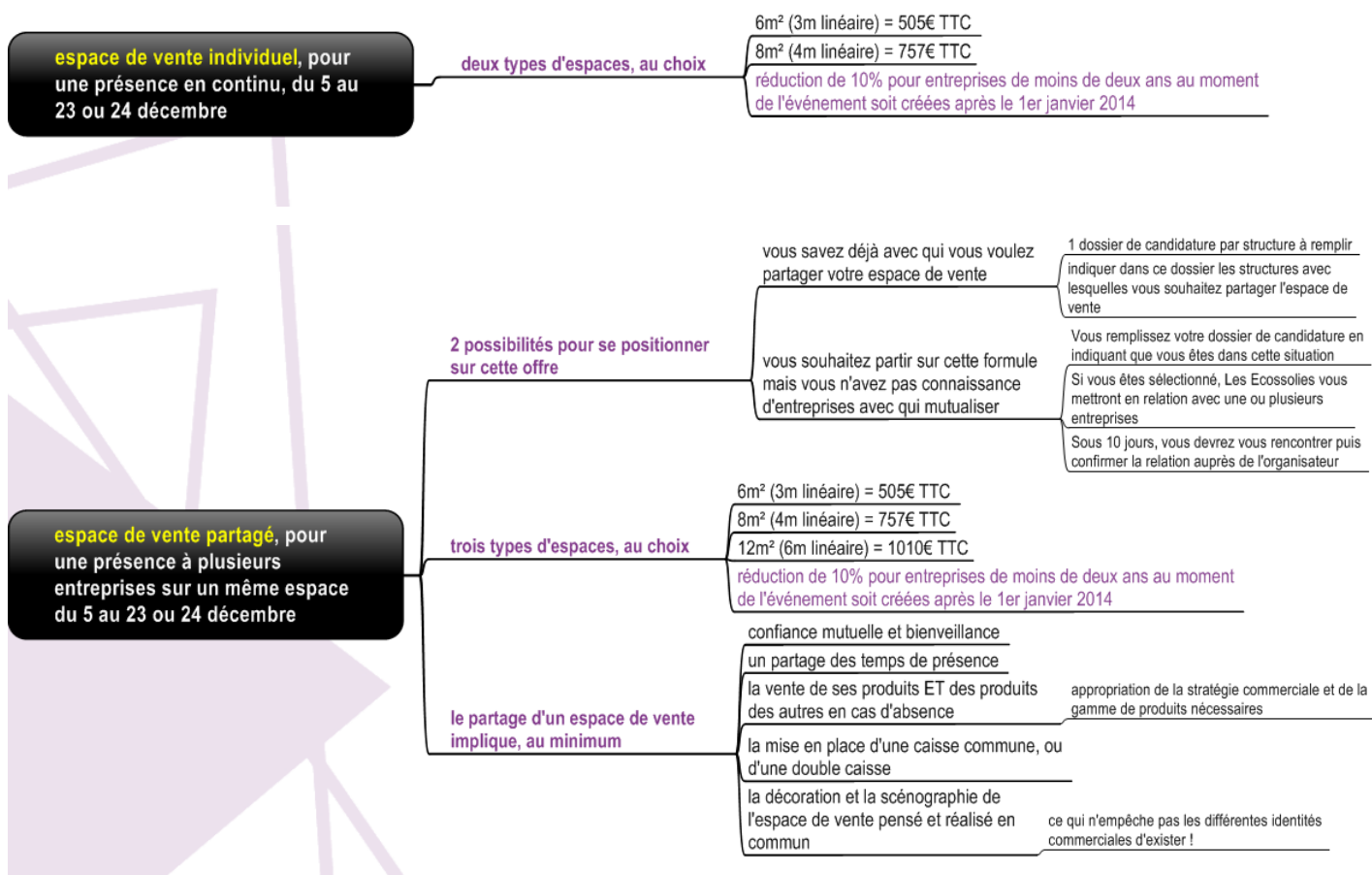
▶ Chalets ou stands 4x2 m (stands 4x2 sous réserve)

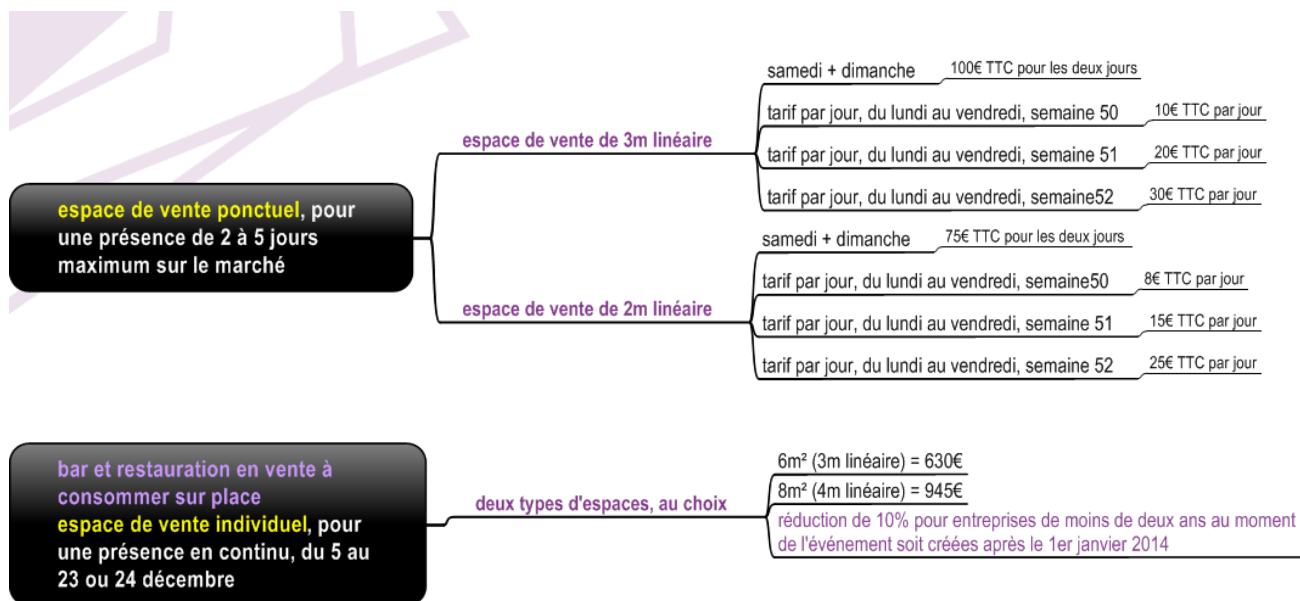
Surface 8m². Matériel : 2 tables (2mx0,90), 2 chaises, arrivée électrique (puissance disponible = 2 kw), pour les chalets seulement : guirlande lumineuse installée à l'extérieur

▶ Chalets 6mx2m

Surface 12m². Matériel : 3 table (2mx0,90), 3 chaises, arrivée électrique (puissance disponible = 2 kw), pour les chalets seulement : guirlande lumineuse installée à l'extérieur

4 modes de participation possibles





Planning prévisionnel de montage et de démontage (sous réserve de modification)

- début du montage du site : 30 novembre 2015
- installation des exposants : vendredi 4 décembre 2015
- lancement du marché : samedi 5 décembre 2015 à 10h
- démontage exposants : mercredi 23 décembre 2015 à partir de 20h ou jeudi 24 décembre à partir de 15h

Modalités à respecter

▶ Responsabilité du matériel et contraintes techniques

Chaque exposant est responsable de son matériel (rallonges, multiprises, lampes, électroménager...). Ce matériel doit être aux normes électriques françaises. Chaque soir, les éléments branchés sur la multiprise doivent être débranchés. Les éléments de décoration (mur, plafond) doivent être de catégorie M1 (non inflammables) > fournir un PV de classement aux Ecosolies. Pour information, possibilité d'ignifuger des textiles naturels avec des produits type «HYDROFLAM TN 12».

▶ Stationnement

Pendant le montage et le démontage, un roulement de stationnement sera établi. Pour le réassort, en fonction du site retenu pour le marché, un système adapté sera mis en place et communiqué par le régisseur. Durant l'exploitation du marché, aucun parking exposant n'est organisé. A chacun de prendre ses dispositions.

▶ Toilettes

Des toilettes sèches seront installées pour les exposants. Nous incitons chaque exposant à être vigilant à la propreté et à signaler tout dysfonctionnement.

▶ Tri des déchets

Une politique de tri des déchets est adoptée sur la manifestation. Nous demandons aux exposants d'utiliser le système mis en place et de veiller au bon tri des déchets. Il est aussi demandé en amont du tri, de veiller à produire le minimum de déchets.

Préparation collective du marché et temps de rencontre programmés

Plusieurs moments sont prévus pour organiser collectivement le marché. Ces temps de préparation sont obligatoires, dans un objectif de développement collectif, d'inter-connaissance, de coopération.

Séminaire de préparation

Jeudi 15 octobre, de 9h30 à 16h30 au Solilab, 8 rue Saint Domingue 44200 Nantes.

Apporter son pique-nique

- Présentation du marché, des exposants 2015 et du plan d'implantation
- Interventions de professionnels
- Temps de réflexion communs sur l'état d'esprit des entreprises participantes et la posture de vendeurs
- Ateliers pratiques : agencement de l'espace de vente
- Temps de coordination thématiques : espaces de vente partagé, espaces de vente ponctuels, bar et restauration sur place

Réunion de coordination générale

Jeudi 19 novembre, de 14h à 16h, au Solilab, 8 rue Saint Domingue 44200 Nantes

- Toutes les infos pratiques sur l'événement à J-15.

Soirée des exposants

Jeudi 11 de 20h à 21h30, sur l'espace animation accueil du marché

Chacun amène à boire ou à manger. Réservé aux exposants.

- Participation non obligatoire.
- Une soirée conviviale entre exposants pour débriefer sur le début de l'événement et passer un moment convivial ensemble.

La sélection des participants

La sélection des participants est effectuée par le comité de pilotage. Le comité de pilotage peut éventuellement être amené à faire appel à des partenaires extérieurs pour étudier les candidatures permettant la sélection.

Pour permettre une bonne sélection des candidatures, **tout dossier incomplet ne sera pas traité.**

Une double entrée de sélection, pour TOUS

- caractéristiques individuelles des entreprises postulantes et appartenance à l'ESS
- cohérence globale de l'offre commerciale, diversité des produits et des secteurs d'activité

Des critères spécifiques à certains types d'exposants

- **créateurs** : dimension collective du projet et fournisseurs et qualité des matières premières
- **restaurateurs et bars, consommation sur place** : fournisseurs de proximité, qualité des matières premières et capacité à réduire et gérer les déchets générés par son activité
- **vente de produits alimentaires** : fournisseurs de proximité et qualité des matières premières

Engagements et attitudes

- Un engagement à participer à la journée séminaire et à la réunion de coordination générale
- Un engagement à faire remonter son chiffre d'affaires à l'issue du marché

- Un engagement à respecter les horaires d'ouverture et de fermeture du marché
- Un engagement à contribuer à la dynamique collective du marché
- Un engagement à régler dans les temps sa participation financière,

Le respect de la charte et du règlement lors de précédentes participations entre aussi en ligne de compte dans la sélection des exposants. De même, l'attitude de l'exposant, susceptible d'affecter l'image de la manifestation, sera également prise en compte lors de la sélection.

Cette année, le respect de ces engagements sera **réellement** consigné pour chaque exposant lors de l'édition 2015, et pris en compte dans la sélection 2016.

Les animations

Plusieurs temps d'animations seront proposés au public. Un temps inaugural aura lieu le samedi 5 décembre. Une soirée nocturne aura lieu le vendredi 18 décembre, jusqu'à 22h. Divers temps forts seront également organisés au cours de la période, en fonction du budget disponible, les mercredis, samedis et dimanches.

Partenariats ayant une répercussion directe sur les exposants

ACENER

L'ACENER regroupe 220 comités d'entreprises de la région nantaise (représentant 55 000 salariés). Elle leur propose des avantages sur des activités culturelles, de loisirs,... Elle diffuse la carte Cezam ainsi que des Passeports Cadeau (chèque multi-enseignes qui propose plus de 350 partenaires et privilégie le commerce de proximité).

Dans le cadre d'un partenariat, l'ACENER propose de communiquer fortement auprès de ses adhérents en les informant de la tenue de l'Autre Marché. **En contre-partie les exposants de l'Autre Marché doivent offrir une réduction de 5% aux porteurs de la carte Cezam et accepter des chèques cadeaux.** Ceux-ci leur seront ensuite remboursés par l'Acener, avec une retenue de 5% pour frais de gestion (sauf pour le commerce équitable Nord-Sud à 1%). Attention, la réduction de 5 % ne s'applique pas lorsque l'on règle par chèque cadeau.

Ex : Un commerçant a été payé avec un chèque de 10 euros, l'Acener lui rembourse 9,50 euros. Pour une structure du commerce équitable, l'Acener lui rembourse 9,90 euros.

La mobilisation des étudiants du DEES Equisol pour aider à l'installation de votre espace et/ou à la vente de vos produits.

Un partenariat est mis en place avec le Lycée Saint-Félix, les professeurs et étudiants du Diplôme Européen d'Études Supérieures de Commerce Équitable et d'Économie Solidaire (DEES Equisol). Formation pionnière en France, de niveau bac +3, elle permet aux étudiants d'acquérir des compétences dans le domaine du commerce équitable et de l'économie sociale et solidaire (en savoir plus : <http://www.com-equitable.fr/>).

Dans le cadre de ce partenariat, la vingtaine d'étudiants de la formation sont disponibles pour vous aider à l'installation de votre espace et/ou à la vente de vos produits.

Disponibilités des étudiants → **Ces derniers sont à la disposition des exposants de L'Autre Marché** du 7 au 12 décembre 2015 inclus. Les 5 et 6 décembre ainsi qu'entre le 14 et le 19 décembre, les étudiants sont également mobilisables, cette fois sur la base du volontariat. Les étudiants sont disponibles pendant les heures d'ouverture de L'Autre Marché, selon un planning de présence à établir en accord entre l'exposant, l'étudiant, et le Lycée St Félix.

Préparation → une rencontre au préalable sera organisée entre l'étudiant et l'exposant afin de former rapidement à la structure et aux produits. Cette rencontre sera fixée en commun accord entre étudiant(s) et exposant(s) concernés.

Indemnisation → le service étant proposé dans le cadre d'une activité pédagogique, il ne peut donner droit à une rémunération individuelle des étudiants. En revanche, une indemnisation est prévue, sous forme de contribution versée à l'association « Cultivons l'éthique », association des étudiants EQUISOL du Lycée St Félix. L'association a notamment pour

objectif de soutenir les étudiants dans la réalisation de projets liés à leur formation (participation aux frais de voyages scolaires, aide aux stages...). Le niveau d'indemnisation est fixé à 1/3 du smic horaire (3€TTC par heure), à régler directement par les acteurs intéressés à l'association « Cultivons l'éthique ».

Règlement interne de l'événement

En vue du bon déroulement de la manifestation, les participants sont tenus de respecter le règlement fixé par l'organisateur.

1) Respect de la charte commune (pages 4 et 5)

2) Présence en continu

En fonction du mode de participation retenu (voir page 7), les exposants inscrits sur L'Autre Marché s'engagent à assurer une présence conforme aux engagements pris au moment de la candidature.

3) Respect du matériel et des personnes

Les exposants présents sur L'Autre Marché s'engagent à rendre en l'état d'origine l'ensemble du mobilier mis à leur disposition pendant la durée de la manifestation. Chacun s'engage bien sûr à participer à l'événement dans un esprit de fête, de respect, d'entraide, de dialogue et d'écoute.

4) Respect des conditions d'accueil et du dispositif organisationnel (pages 6, 7, 8, 9, 10)

Calendrier

- 2 juin 2015 : diffusion du dossier de candidature
- 5 juillet 2015 : clôture des candidatures
- 8 septembre 2015 : comité de sélection des candidatures
- mi-septembre : réponses sur sélection
- 31 octobre 2015 : date limite pour l'envoi du règlement aux Ecosolies
- jeudi 15 octobre - 9h30 à 16h30 : journée séminaire de préparation collective
- jeudi 19 novembre - 14h à 16h : réunion coordination générale
- jeudi 10 dec de 19h à 21h : soirée des exposants

Attention, cette année une page internet sera mise en ligne sur notre site internet au plus tard le 10 juillet. Elle récapitulera l'ensemble des dossiers réceptionnés avant sélection. Merci de vérifier la réception de votre dossier en vous reportant à cette page, qui sera disponible à partir de la page d'accueil du site internet des Ecosolies.

Contact

Raphaëlle Gouédard – responsable communication et événements : 02.40.89.33.69, raphaelle.gouedard@ecosolies.fr

Camille Lourdin – assistante communication et événements : 02.40.89.33.69, camille.lourdin@ecosolies.fr

Candidater ?

REPLISSEZ LE DOSSIER EN LIGNE QUI CORRESPOND A VOTRE BESOIN SUR LE SITE INTERNET DES ECOSSOLIES : <http://www.ecosolies.fr/Top-depart-des-candidatures-a-L>